

LE FROMAGE EXPÉDIÉ TROP VERT

Un de nos correspondants d'Angleterre nous fait observer que cette saison encore le fromage canadien est expédié trop vert en Grande-Bretagne.

Nous comprenons jusqu'à un certain point qu'au début de la saison les exportateurs s'empressent d'expédier autant de boîtes de fromage qu'il leur est possible de le faire. Enervés d'une longue période de tranquillité, ils ont hâte de se remettre aux grosses affaires.

Cette année surtout deux causes ont pu les inciter à ne pas regarder de trop près à la maturité des produits expédiés: les stocks très restreints en Angleterre, d'une part et la faible production ici, d'autre part.

Le acheteurs en Angleterre connaissent ces faits aussi bien que nous, ce qui leur permet d'être assez coulants pour le temps présent, mais ils le seraient moins et les consommateurs finiraient par bouder sur le fromage canadien, si les mêmes errements devaient continuer.

Notre fromage ne pourra obtenir un marché favorable en Angleterre que si nous soignons la qualité et la maturité du produit.

SPECIALISEZ-VOUS EN QUELQUE CHOSE

Il y a deux genres d'habileté: l'habileté naturelle et l'habileté acquise. J'ai plus confiance en cette dernière qu'en la première, d'après ce principe de ce qui s'obtient facilement disparaît facilement et que ce que vous obtenez par un travail opiniâtre demeure d'ordinaire. C'est une chose heureuse pour la plupart d'entre nous que cette habileté puisse s'acquérir dit "Buyers' Magazine". On l'obtient par l'expérience et l'étude, en faisant les choses de nombreuses fois et en observant les résultats, en apprenant à ne pas faire deux fois la même erreur et à suivre et à développer chaque action heureuse. Le moyen absolument le meilleur d'acquérir de l'habileté est de faire complètement tout ce que vous faites. Maîtrisez tous les détails de chaque partie du travail qui vous échoit. En réalité, le génie du succès consiste uniquement à bien faire tout ce que vous faites. Si vous suivez cette règle, vous ne pouvez manquer d'acquérir une habileté quelconque et la manière dont cette habileté se développera dépend grandement de votre aptitude à vous instruire. Mais rappelez-vous ceci, c'est qu'il vaut beaucoup mieux, qu'il est beaucoup plus profitable de faire bien un petit nombre de choses que de faire beaucoup de choses indifféremment. Spécialisez-vous en quelque chose, puis en outre mettez-vous à tout ce que vous pourrez. C'est l'homme qui apprend à faire une seule chose mieux qu'elle n'a jamais été faite auparavant, qui arrive au succès.

La pratique, la pratique constante est le seul moyen d'acquérir une bonne habileté en affaires.

Avec la pratique et l'expérience, vient le bon jugement. Un bon jugement en affaires ne consiste qu'à appliquer à votre travail les principes sains que vous avez acquis par une expérience pénible. Un homme n'a pas beaucoup de chances de faire preuve de jugement s'il n'a pas mis lui-même la main à la pâte. Il y a bien l'instinct des affaires, grâce auquel certains hommes semblent savoir comme par intuition la décision juste à prendre et le moment psychologique pour agir. Mais ce pouvoir peut s'acquérir par l'étude et l'expérience. Le moyen absolument le meilleur pour botenir de l'habileté en affaires consiste à réfléchir attentivement à chacune de vos transactions et à en trouver la raison. Approfondissez les choses, analysez, étudiez. Ne vous contentez pas de faire les choses simplement en suivant une règle; sachez-en le pourquoi et les conséquences. Rendez-vous maître de tous les détails de chaque position que vous occupez et apprenez autant que vous le pourrez ce qui concerne la position juste au-dessus de la vôtre. Que vos mots d'ordre soient les suivants: développement, perfectionnement, progrès.

Examinez-vous vous-même et voyez si vous vous développez, si vous vous perfectionnez, si vous progressez; dans la négative, trouvez en la raison et ne blâmez que vous-même, car votre développement et votre perfectionnement ne dépendent que de vous seul. Le développement et le perfectionnement obtenus, rien n'arrêtera vos progrès, car en affaires la

demande pour les hommes d'une habileté exceptionnelle est toujours plus grande que l'offre.

J'ai tant de foi en l'aptitude de l'homme à s'instruire que je crois qu'avec de l'énergie et de la persévérance, il peut devenir apte à remplir une position quelconque. Je crois que l'homme peut être à peu près ce qu'il désire être, s'il veut s'en donner la peine. Un grand succès exige un grand travail. Les choses qui valent la peine d'être possédées dans ce monde commandent toujours des prix élevés et il faut faire des efforts pour les obtenir. C'est par des efforts énormes que nous nous développons. S'il n'y avait rien pour quoi il faille lutter, nous resterions tranquilles et, sans efforts, il n'y a pas de développement.

L'habileté est la récompense d'une persévérance patiente, infatigable, opiniâtre. Son acquisition est digne d'un effort puissant, car c'est par la mise en exercice de cette habileté qu'on obtient de la puissance, de la renommée et de la richesse en affaires.

Une grande aide pour acquérir de l'habileté en affaires est l'étude des hommes qui sont arrivés au succès et des méthodes qui les y ont conduits. Il y a une cause au succès d'un homme, et une connaissance de la manière dont les grands hommes d'affaires—les maîtres de l'industrie—ont acquis leur position, ne peut manquer d'intéresser aussi bien que d'instruire ceux dont l'ambition est de suivre leurs traces. Plus vous étudiez les biographies des hommes qui ont réussi et leurs méthodes, mieux vous comprendrez qu'il y a moins de génie et de mystère dans la manière dont ils sont arri-

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservées pour les homesteads ou réservées pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée: L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon: Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes:

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(4) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements: Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.